

ARRETE N° 2019 - 071 du 26 FEV. 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;
 Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
 Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4391 (profil : Bioinformatique-omiques) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
interne, rang A	M.	Olivier	TABOUREAU	Université Paris Diderot	P
interne, rang A	M.	Domenico	LIBRI	Université Paris Diderot	
interne, rang A	Mme	Catherine	ETCHEBEST	Université Paris Diderot	
interne, rang A	Mme	Claire	ROUGEULLE	Université Paris Diderot	
interne, rang B	M.	Jean Charles	CADORET	Université Paris Diderot	
interne, rang B	Mme	Claire	VANDIEDONCK	Université Paris Diderot	
interne, rang B	Mme	Anne	BADEL	Université Paris Diderot	
interne, rang B	M.	Costas	BOUYIOUKOS	Université Paris Diderot	
externe, rang A	M.	Stéphane	LE CROM	Sorbonne Université	
externe, rang A	Mme	Julie	SOUTOURINA	CEA	
externe, rang A	M.	Frédéric	DEVAUX	Sorbonne Université	
externe, rang A	M.	Irwin	DAVIDSON	Université de Strasbourg	
externe, rang B	Mme	Carene	RIZZON	Université d'Evry Val d'Essonne	
externe, rang B	Mme	Ingrid	LAFONTAINE	Sorbonne Université	
externe, rang B	M.	Guillaume	ACHAZ	Sorbonne Université	
externe, rang B	Mme	Morgane	THOMAS- CHOLLIER	ENS	VP

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Christine CLERICI